R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR intitulée « participer au programme Easyvote »

Résumé
Ce rapport répond à la motion déposée par le PLR pour participer au programme Easyvote. Ce dernier vise à diffuser auprès des jeunes citoyens, des brochures explicatives et accessibles sur les objets soumis à votation populaire.

Rapport n° : CG-0110.500-2
Date : 16 février 2018
Dicastère : Administration et finances

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

La motion déposée valablement par le groupe PLR et intitulée « participer au programme Easyvote » a été présentée lors de la séance du Conseil général du 17 février 2017. Aucun groupe n'ayant combattu ce texte, elle a donc été renvoyée, conformément aux dispositions de l'article 39 RGC, au Conseil communal pour étude et rapport.

En cours de séance nous avions déjà eu l'occasion de faire part de notre intérêt pour ce projet.

2. Constat

Notre commune détient le triste record de la plus faible participation (et souvent de beaucoup) à tous les scrutins qui ont eu lieu l'an dernier, on en veut pour preuve la statistique suivante :

Année 2017	**Nombre d'objets**	Taux de participation			
		tous les électeurs/trices		**les 20-25 ans**	
		Boudry	Canton NE	Boudry	Canton NE
12 février	4 (dont 1 cantonal)	39.86%	47.10%	30.87 %	33.28 %
2 avril	Élections cantonales	27.72%	33.95%	14.38 %	20.34%
21 mai	1 (fédéral)	30.92%	37.44%	19.56%	24.54%
24 septembre	6 (dont 3 cantonaux)	34.98%	40.89 %	17.68 %	24.56 %
26 novembre	2 (cantonaux)	26.24%	29.28 %	16.26%	18.57 %

Si l'écart par rapport à la moyenne cantonale pour les jeunes peut sembler de prime abord moins important que pour l'ensemble des électrices et électeurs, ce qui frappe surtout c'est, le très faible taux de jeunes votants. Cette remarque est clairement valable à l'échelon cantonal aussi. On relèvera encore que si Boudry est en queue de liste en comparaison cantonale, le Canton est également à la traîne sur le plan national. Ce bilan peu réjouissant mérite qu'on s'attarde donc sur toute initiative visant à encourager la participation aux scrutins et en particulier celle des jeunes.

C'est évidemment sur la base de ce constat, qui ne date pas d'aujourd'hui, que les initiateurs du programme Easyvote se sont basés pour lancer leur programme.

3. Easyvote

Nous ne reviendrons pas sur les grandes lignes du fonctionnement de ce dernier car elles ont été parfaitement exposées dans le texte de la motion (cf annexe 1[1]). Nous vous invitons toutefois à parcourir le site internet https://www.easyvote.ch/fr/home/ qui complète l'offre en matière d'information et où l'on trouve notamment le détail du processus de rédaction des brochures. Une application mobile, disponible gratuitement, a également été développée.

Il convient tout de même de souligner que le projet trouve son origine à la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes et s'est donné pour but d'augmenter la participation des jeunes en fournissant des explications synthétiques et plus alléchantes que les brochures officielles. Les

[1] **l'annexe 1 du présent rapport ainsi que l'évaluation de la brochure easyvote sont disponibles sur le site internet de la commune, www.boudry.ch, rubrique Conseil général, "rapports et procès-verbaux".**

brochures Easyvote sont rédigées par des jeunes de tous horizons politiques. Il est important de signaler que ce matériel n'est pas une documentation officielle.

Plusieurs modèles de collaboration sont proposés. Toutefois et à l'instar de la plupart des communes adhérentes, nous retiendrons celle de l'envoi en direct sur la base de fichiers transmis par notre Contrôle des habitants. On relèvera, à titre d'inconvénient, que ces fichiers doivent être envoyés environ quatre mois à l'avance si bien qu'il ne peut être garanti que tous les intéressés soient forcément en possession de la brochure, on pense en particulier et dans le cas de notre commune qui voit sa population augmenter constamment, à ceux récemment domiciliés à Boudry.

4. Coûts et financement

Cette variante « envoi direct, sans lettre d'accompagnement » revient à CHF 6.90/jeune ayant le droit de vote par année. En s'appuyant sur le nombre de citoyens entre 18 et 25 ans au 31 décembre 2017, soit 506, le coût s'élèverait à environ CHF 3'500.- par an.

Si aucun budget n'a été prévu en ce sens pour 2018, il pourrait toutefois être imputé au compte 02100-3102002 (Service administratif et financier – publications et annonces), en admettant qu'un éventuel dépassement soit pris en charge sur les compétences du Conseil communal pour cet exercice.

5. Expériences

D'une manière générale, la plupart des communes ayant adhéré à ce projet se déclarent satisfaites, même si son impact est évidemment extrêmement difficile à mesurer. Certaines, comme la commune de Nyon, y ont renoncé après quelques années, estimant son efficacité relative. Les communes neuchâteloises commencent à s'intéresser à ces publications et plusieurs ont récemment adhéré au programme de publication. On ne peut donc guère se faire une idée précise de l'efficacité des moyens engagés, toutefois ceux-là ont le mérite de toucher une population bien ciblée et qui doit faire l'objet d'une d'attention particulière dans l'optique de l'avenir de nos institutions.

6. Conclusion

Compte tenu du coût raisonnable de l'opération et préoccupés par la nécessité de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes citoyens à voter pour l'avenir de notre démocratie, nous proposons d'adhérer rapidement au programme Easyvote et de porter cette nouvelle dépense au budget 2019.

Par conséquent, nous vous proposons de prendre bonne note de cette résolution et de bien vouloir voter le classement de la motion.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le secrétaire
Daniel Schürch	*Jean-Michel Buschini*